



## location saisonniere : retenue illégale du dépôt de garantie

Par **MissMonticello**, le **19/09/2019** à **17:25**

Bonjour.

Nous avons passé 2 semaines dans une location saisonnière cet été en Corse. Nous sommes passés par Aritel pour louer. Pour obtenir le logement il a fallu verser un dépôt de garantie de 1000 euros. La personne qui représentait la propriétaire sur placen'a pas fait d'état des lieux ni en entrée ni en sortie (il n'avait aucun document pour ce faire, et nous arrivions du continent). Nos vacances se sont bien passées, sauf que la location était beaucoup plus vieillote et bien plus mal entretenue que sur les photos du site. C'était cependant correct et cela ne justifiait pas que nous refusions la location. En repartant, 15 jours après, le représentant a constaté que la maison était laissée en bon état, nous avons de plus payé une prestation ménage de 75 euros. La propriétaire était absente, en vacances, nous ne l'avons jamais vue. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque 3 heures après j'ai vu passer une communication mail à Aritel (j'étais en copie) où elle signalait que nous "avons cassé le pédiluve de la piscine et qu'elle retenait 800 euros de notre dépôt de garantie pour son remplacement". Abasourdis -nous n'avions aucun souvenir d'avoir cassé quelque chose- et n'ayant pas quitté la Corse nous avons demandé à revenir voir la piscine pour constater nos éventuels dégâts de nos yeux. Elle a refusé. Nous sommes quand même revenus à la location et les locataires suivants nous ont ouvert la porte. ET là, la piscine était en parfait état de fonctionnement, et ce qu'elle appelait le "pédiluve" n'était pas cassé du tout ! Nous avons pris des photos de sa piscine qui était très datée et très défraîchie. Nous avons signalé à la propriétaire que son pédiluve n'est pas cassé car de fait nous n'avions rien cassé. Elle a dit que le pisciniste lui avait indiqué des "fissures autour des vis de fixation" et que pour cela elle nous retenait 800 euros de caution. Elle n'a jamais envoyé de facture ni rien, a gardé notre argent et a dit que comme je la harcelais (normal j'essaie de comprendre pourquoi elle fait ça et je veux récupérer mon argent !), elle me bloquait sur son téléphone. Donc en résumé, nous n'avons pas d'état des lieux, pas de facture d'une quelconque réparation, rien constaté de visu, et cette personne indélicade nous vole 800 euros. Comme ça, tranquille. Je suis très amère et choquée et j'aimerais trouver un avocat pour rétablir cet état de fait absolument inouï et injuste. Je ne lâcherai pas l'affaire, et je n'utiliserai plus jamais les plateformes de location type abritel car ils ont indirectement participé à cette arnaque en lui donnant mon argent du dépôt de garantie sans recevoir de facture, alors qu'ils sont sensés le faire. EN fait, ils touchent leur commission et après, ils se lavent les mains de tout litige éventuel, ils s'en fichent totalement. Débrouillez vous seuls. Merci de me partager vos retours, (nous avons quitté la location le 10 août et au 19 septembre mes 800 euros sont toujours dans la poche de la propriétaire voleuse).

Bien à vous,

mme B